



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des examens et concours

Direction des examens et concours

DEC9

Affaire suivie par :

Brigitte FOUCAUD

Tél : 04.72.80.68.32

Mél : dec9@ac-lyon.fr

94 rue Hénou

BP 64571

69244 Lyon cedex 04

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu les articles D337-139 à D337-160 du code de l'éducation et conformément au décret n° 2023-824 du 25 août 2023 relatifs au diplôme national professionnel du certificat de spécialisation (CS) ;

ARRETE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national professionnel du certificat de spécialisation de niveau 3, session 2026, sera ouvert du :

Mercredi 22 octobre 2025 (9h00) au vendredi 14 novembre 2025 (17h00).

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues à l'article D 337-150 du code de l'éducation.

Article 3 : Les confirmations d'inscription doivent être retournées au plus tard le :

Vendredi 28 novembre 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 septembre 2025
Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Olivier CURNELLE



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des examens
et concours**

Direction des examens et concours

DEC9

Affaire suivie par :

Brigitte FOUCAUD

Tél : 04.72.80.68.32

Mél : dec9@ac-lyon.fr

94 rue Hénou

BP 64571

69244 Lyon cedex 04

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu les articles D337-1 à D337-25-1 du code de l'éducation relatifs au diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;

ARRETE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle, session 2026, sera ouvert du :

Mercredi 8 octobre (9h00) au vendredi 14 novembre 2025 (17h00).

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues à l'article D 337-16 du code de l'éducation.

Article 3 : Les confirmations d'inscription doivent être retournées au plus tard le :

Vendredi 28 novembre 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 septembre 2025
Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Olivier CURNELLE